

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 11 juillet 2012

Le conseil municipal a décidé de nommer pour chaque régie, une personne « mandataire agent de guichet » afin d'assurer un meilleur fonctionnement au quotidien de la régie de dépenses pour les frais postaux et des régies de recettes pour le photocopieur, pour la piscine municipale, pour le point multimédia, pour le chauffage de la salle des fêtes et pour le tennis.

Pour les régies de recettes du gîte d'étape et du marché hebdomadaire, la création de sous-régie avec nomination de sous régisseur ont été décidé.

La part versée par la MSA pour le Contrat Enfance Jeunesse de 2010 a été encaissée et doit être reversée à l'OISL : pour cela un virement de crédits de 694,24 € est effectué sur le compte des dépenses imprévues de fonctionnement.

Le conseil général de l'Aveyron nous fait connaître le montant de notre participation aux transports scolaires pour 615 €. Un virement de crédits de 115€ est nécessaire afin de pouvoir régler cette dépense. La somme sera prélevée sur le compte des dépenses imprévues de fonctionnement.

La totalité des devis afin de finaliser la mise aux normes électrique du terrain de camping étant en notre possession, nous avons maintenant connaissance de la somme à rajouter à l'opération, soit 12 000 €. Celle-ci sera prélevée sur l'opération «Cœur de village » sur laquelle les crédits pour 2012 sont suffisants.

Le temps de travail du poste d'Adjoint du Patrimoine de 1^{ère} classe passe à 28 heures hebdomadaires correspondant au temps réellement effectué.

Une gratification de 300 € est attribuée à MélissaGREGORI qui a obtenu son baccalauréat série S avec mention Très Bien.

Après un compte-rendu des travaux des diverses commissions et des réunions, ainsi qu'un tour de table, la séance est clôturée à 19h30.

Fait à Limogne en Quercy, le 16 juillet 2012